

DÉROGATIONS MINEURES Nos 918 À 922, 924 À 926 ET 928

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 2 août 2010**, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds et au règlement de zonage 93-555 de l'ancienne Ville de Roxboro pour les immeubles suivants :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
918	4433, rue Paiement Lot 1 072 392	Permettre en zone résidentielle RA que la galerie existante du côté sud-est soit située à 1,30 m de la ligne latérale de lot, au lieu du minimum requis de 2 m; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 109183, minute 16682, préparé par l'arpenteur-géomètre Danny Houle, le 12 mai 2010.
919	5001, rue Hélène Lot proposé 4 648 802	Permettre en zone résidentielle RA pour le lot proposé 4 648 802: <ul style="list-style-type: none"> • Une profondeur de terrain de 24,38 m au lieu du minimum requis de 27 m; • Une superficie de 366,8 m² au lieu du minimum requis de 450 m²; Comme indiqué au plan d'implantation préliminaire, dossier 1006-23, minute 3455, préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, le 29 juin 2010.
920	5005, rue Hélène Lot proposé 4 648 801	Permettre en zone résidentielle RA pour le lot proposé 4 648 801: <ul style="list-style-type: none"> • Une profondeur de terrain de 24,38 m au lieu du minimum requis de 27 m; • Une superficie de 366,8 m² au lieu du minimum requis de 450 m²; Comme indiqué au plan d'implantation préliminaire, dossier 1006-23, minute 3455, préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, le 29 juin 2010.
921	18076 , rue Dumais Lot 1 978 452	Permettre en zone résidentielle RA-19 qu'une piscine creusée existante du côté sud-ouest soit située à 1,42 m de la ligne latérale de lot, au lieu du minimum requis de 1,5 m; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 46600-1, minute 1705, préparé par l'arpenteur-géomètre François Houle, le 27 mai 2008.

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
922	5161, rue William Lot 1 369 267	Permettre en zone résidentielle RA que la cour avant du bâtiment existant soit de 5,45 m, au lieu du minimum requis de 6 m; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 36764, minute 3107, préparé par l'arpenteur-géomètre T. T. Katz, le 9 avril 2010.
924	10302, boulevard Gouin Ouest Lot 1 389 325	Permettre en zone résidentielle H-02 que: <ul style="list-style-type: none"> • la marge de recul arrière du bâtiment existant soit de 4,11 m au lieu du minimum requis de 7,6 m; • la marge de recul arrière de la galerie existante soit de 2,77 m au lieu du minimum requis de 4,6 m; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 47347-1, minute 2380, préparé par l'arpenteur-géomètre Pierre Cardinal, le 18 janvier 2010.
925	Usine de filtration 18025, boulevard Gouin Ouest Lot 1 978 967	Permettre en zone publique PB-5 une clôture à mailles de chaîne projetée d'une hauteur de 1,85 m au lieu du maximum permis de 1,20 m dans la cour avant.
926	77, rue Rose Lot 3 905 915	Permettre en zone résidentielle RA, que la cour latérale du côté nord du bâtiment existant soit de 0,28 m au lieu du minimum requis de 2 m; Comme indiqué au certificat d'implantation, dossier 10599-010, minute 14686, préparé par l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin, le 19 juin 2009.
928	13950, boulevard Gouin Ouest (intersection Saint-Léon) Lot 1 843 335	Permettre en zone commerciale CA un ratio d'une case de stationnement par 32,9 m ² de superficie de plancher du bâtiment proposé, au lieu d'un ratio d'une case de stationnement par 25m ² .

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour de juillet de l'an 2010.

Claude Lachance, ing.
Directeur d'arrondissement délégué

/ml